

**CONTRAT TERRITORIAL DE RELATION  
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
POUR MONT DE MARSAN AGGLOMERATION**

Envoyé en préfecture le 23/12/2021

Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le 24/12/2021

ID : 040-244000808-20211213-2021120234-DE



**ENTRE**

**Mont de Marsan Agglomération**

Représenté par Charles DAYOT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

Ci-après désigné par **MDM AGGLOMERATION**,

D'une part,

ET

**L'État,**

Représenté par Cécile BIGOT-DEKEYZER, Préfète des Landes,

Ci-après désigné par l'**ÉTAT** ;

**Le Département ,**

Représentée par Xavier FORTINON, Président

Ci-après désignée par « **LE DEPARTEMENT** » ;

D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :**



## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire MDM AGGLOMERATION autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

## 1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositions

Envoyé en préfecture le 23/12/2021	
Reçu en préfecture le 23/12/2021	
Affiché le 24/12/2021	
ID : 040-244000808-20211213-2021120234-DE	

Le territoire MDM AGGLOMERATION et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Les éléments du diagnostic s'appuient sur la matière récoltée dans le cadre de l'élaboration des principaux outils de planification ci-dessous et qui ont pour but de permettre à l'agglomération de Mont de Marsan de se développer de manière harmonieuse et cohérente avec les contraintes environnementales :

- **Le Schéma de cohérence et d'organisation territoriale (SCOT)** élaboré en 2012 permet de fixer les orientations générales d'aménagement de l'espace communautaire pour les 15 à 20 ans à venir. Il a pour objectif de mettre en cohérence l'organisation du territoire en matière d'économie, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'environnement.
- Pour répondre aux besoins en logement de l'ensemble de la population, Mont-de-Marsan Agglomération s'est engagée dans l'élaboration de deux **Programmes locaux de l'habitat (PLH)**. Définis pour une période de 6 ans, ces plans ont pour objectif d'assurer la cohérence de la programmation en logement et sa répartition équilibrée sur le territoire.
- **Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** approuvé par délibération du 10 décembre 2019 : l'un des enjeux majeurs de ce Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est sa capacité à traduire, dans un document réglementaire, les objectifs de réduction de consommation des espaces naturels et agricoles inscrits dans le SCOT. Pour cela, le PLUi intègre les enjeux liés au développement économique et à l'attractivité du territoire, à la protection des espaces agricoles, à la prise en compte de la trame verte et bleue et des zones humides, à la protection contre les risques naturels, et à la prise en considération des paysages. Il est construit autour de trois axes :
  - favoriser un développement économique structurant, en développant l'attractivité du territoire et l'innovation, et en s'appuyant sur les ressources économiques et savoir-faire locaux ;
  - aménager harmonieusement le territoire, en réduisant la consommation foncière à des fins urbaines, et en agissant sur les politiques de peuplement ;
  - préserver les ressources environnementales et patrimoniales, en tenant compte des ressources naturelles et paysagères dans tout projet d'aménagement.
- **Le contrat de ruralité** approuvé par le conseil communautaire de décembre 2018 et d'une durée de 2 ans qui a décliné six axes stratégiques et une trentaine de projets financés. Ce contrat a permis notamment de soutenir les projets d'aménagement opérationnels durables.

Par ailleurs, les éléments de présentation reposent également sur le diagnostic élaboré par :

- les services de l'Etat et le Département des Landes, dans le cadre de l'élaboration du Schéma Départemental d'Amélioration et d'Accessibilité aux Services au Public (SDAASP) arrêté en date du 22 mai 2018 ;
- Mont-de-Marsan Agglomération dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux du territoire ;
- Le Contrat Local de Santé et le diagnostic médical ;
- Le diagnostic stratégique du contrat Action Cœur de Ville.

## 1.2. Le Territoire du contrat

Envoyé en préfecture le 23/12/2021

Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le 24/12/2021

ID : 040-244000808-20211213-2021120234-DE



### 1.2.1. Une place centrale au sein de la Région

Mont de Marsan Agglomération s'étend sur 481,1 km<sup>2</sup> et compte, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, 55 659 habitants soit environ 116 habitants au km<sup>2</sup>. L'intercommunalité concentre 13,5 % de la population des Landes et constitue le deuxième pôle démographique du département juste après l'agglomération du Grand Dax.

Mont de Marsan Agglomération se situe au Centre-Est du département et au Sud-Est de la plus grande forêt d'Europe, le Massif des Landes.

Le massif forestier landais, présent sur les 3/4 Nord du département, est entretenu et cultivé pour l'exploitation du pin, qui constitue une importante richesse économique et écologique. Avec 632 400 ha sur les 935 000 ha que compte le territoire landais, il représente 36,4 % de la forêt d'Aquitaine (1 375 000 ha). La filière bois reste le premier employeur industriel du département avec 3700 emplois.

Les parties Sud et Est du département contrastent avec cette vaste étendue boisée : les vallons déroulent aux pieds des Pyrénées où l'on retrouve un élevage traditionnel, des cultures et des vignes.

A l'Ouest, la façade maritime Atlantique, avec ses 106 kilomètres de côtes littorales, son cordon dunaire et ses 18 lacs ou étangs littoraux, a conservé son authenticité naturelle et génère une importante activité touristique.

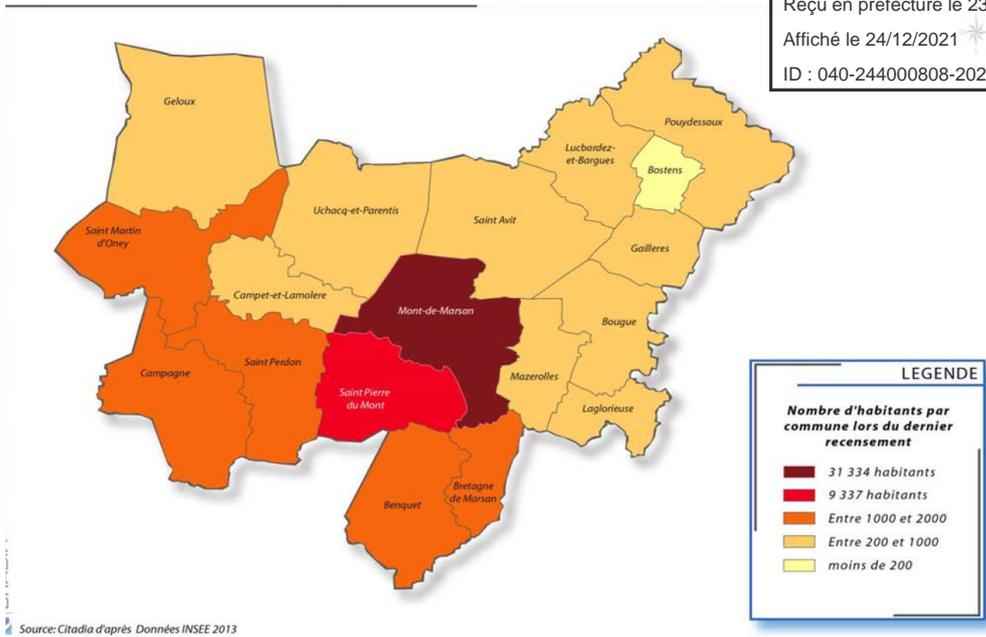
La proximité géographique de Mont de Marsan Agglomération avec ces 3 grandes unités paysagères constitue un atout majeur qui participe à l'attractivité et au développement du territoire.

La Communauté d'Agglomération de Mont de Marsan s'est constituée en 2002 avec pour ambition de gérer le territoire de manière équilibrée et durable en conduisant un projet commun de développement reposant sur la solidarité intercommunale, le respect de l'identité des communes et leur intégrité territoriale.

Composée de 18 communes, l'intercommunalité regroupe des réalités territoriales différentes avec des espaces urbains mais aussi ruraux :

- Mont-de-Marsan, ville centre de 31 103 habitants, préfecture du département,
- Saint-Pierre-du-Mont, commune urbaine d'environ 9 988 habitants,
- 16 communes périphériques à vocation rurale et résidentielle, regroupant 14 568 habitants.

La zone urbaine de l'agglomération concentre ainsi 74 % de la population totale sur 13 % du territoire tandis que les espaces ruraux composés de 16 communes, comptent 26 % des habitants sur 87 % de l'espace de l'agglomération.



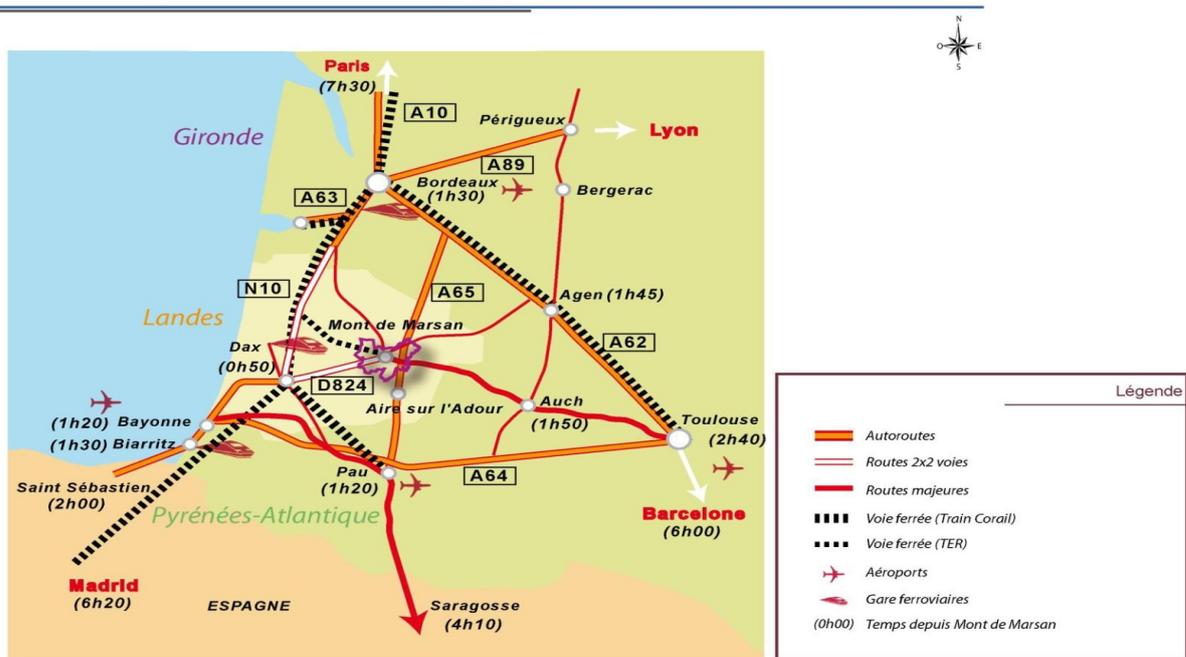
Source: Citadla d'après Données INSEE 2013

Mont-de-Marsan Agglomération bénéficie d'une localisation géographique privilégiée. Elle occupe une place centrale au sein du département des Landes mais aussi au sein de la région avec la proximité de Bordeaux, de Pau et de Bayonne (une centaine de kilomètres).

L'agglomération est reliée à ces villes via un réseau de routes départementales et autoroutes structuré en étoile autour de Mont-de-Marsan. A l'intérieur de l'agglomération Montoise, la desserte routière est assurée par une rocade sud et un boulevard nord.

En termes d'infrastructures ferroviaires l'agglomération n'est dotée que d'une seule ligne pour le transport des voyageurs, la ligne Mont-de-Marsan/Bordeaux. Les liaisons TER qui desservent Tarbes, Pau, Agen, Marmande sont assurées par autobus.

**Positionnement régional de la Communauté d'Agglomération du Marsan**





## 1.2.2. Une prédominance du secteur public

Le pôle économique de Mont-de-Marsan se caractérise par une prédominance du secteur public dont la base aérienne 118 constitue l'atout majeur de la Communauté d'agglomération.

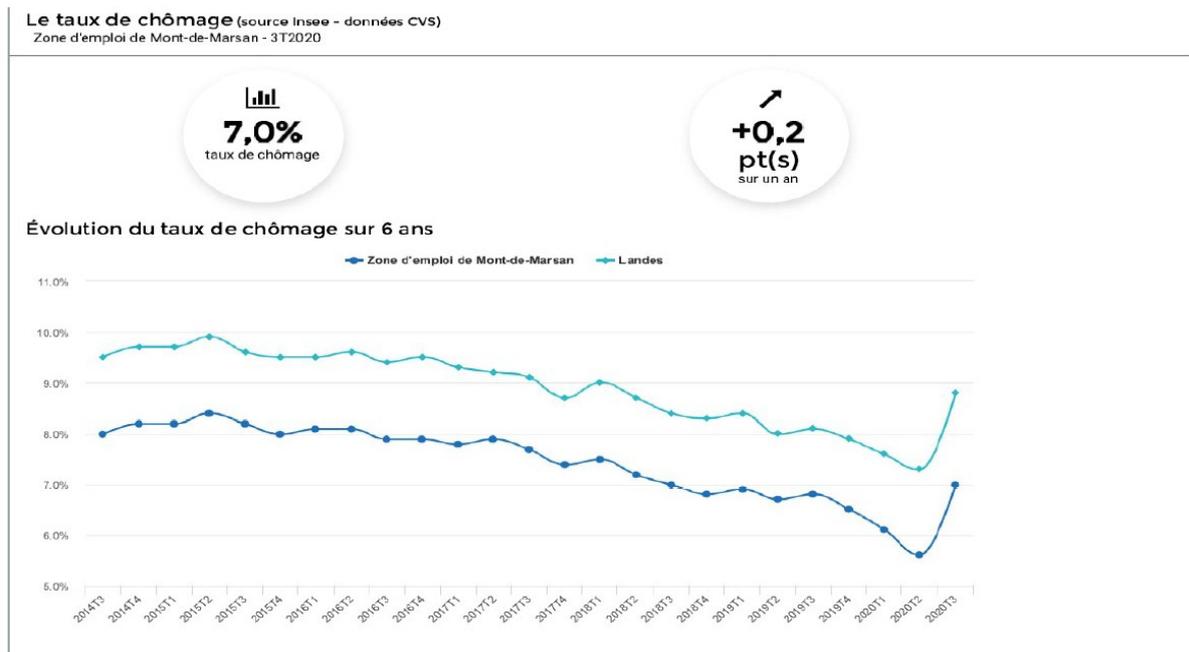
La base aérienne 118 ou BA118, créée il y a plus de 75 ans, est considérée comme l'une des plus importantes bases opérationnelles de l'Armée de l'Air. Les militaires et civils qui travaillent sur la base représentent 24 % de la population montoise. Avec plus de 3 500 personnes en activité, la base est le plus grand employeur du département des Landes.

Elle rayonne sur une zone d'influence, composée de 81 communes, sur laquelle 7 500 emplois en dépendent. Ainsi, un emploi de la base engendre un emploi et demi, indirect ou induit, dans l'économie locale de cette zone. Mont-de-Marsan concentre quatre emplois sur cinq liés à la présence de la base, soit 5 880 emplois. Pour six communes, au moins un emploi sur cinq dépend de la BA 118, et à Mont-de-Marsan, c'est un sur quatre. Les salariés de la base sont plus jeunes et mieux rémunérés que les actifs ayant un emploi dans les Landes. Un habitant sur six est lié à la base, soit 17 600 habitants, et pour une commune sur six, c'est au moins le cas d'un habitant sur cinq. Dans les établissements scolaires, un élève sur dix est un enfant d'un salarié de la base. La zone d'influence se caractérise par un dynamisme démographique. Elle présente un solde naturel positif alors qu'il est négatif pour le reste du département.

Elle fait également partie des premières organisations publiques de la région Aquitaine. La BA 118 génère de l'activité économique sur le territoire de l'agglomération montoise. De nombreux commerces, activités artisanales et de services sont liés à la présence de la base. Toutefois, la sous-traitance militaire, principalement des PME à technologies avancées, est peu présente alors qu'en région Aquitaine, ce marché représente 18,2 % des emplois industriels.

Autre activité structurante, la présence d'industries agroalimentaires liées à l'élevage des poulets et des palmipèdes constitue un atout considérable pour le département des Landes. La filière est à l'origine d'entreprises industrielles importantes à l'instar des établissements Delpeyrat à Saint-Pierre-du-Mont.

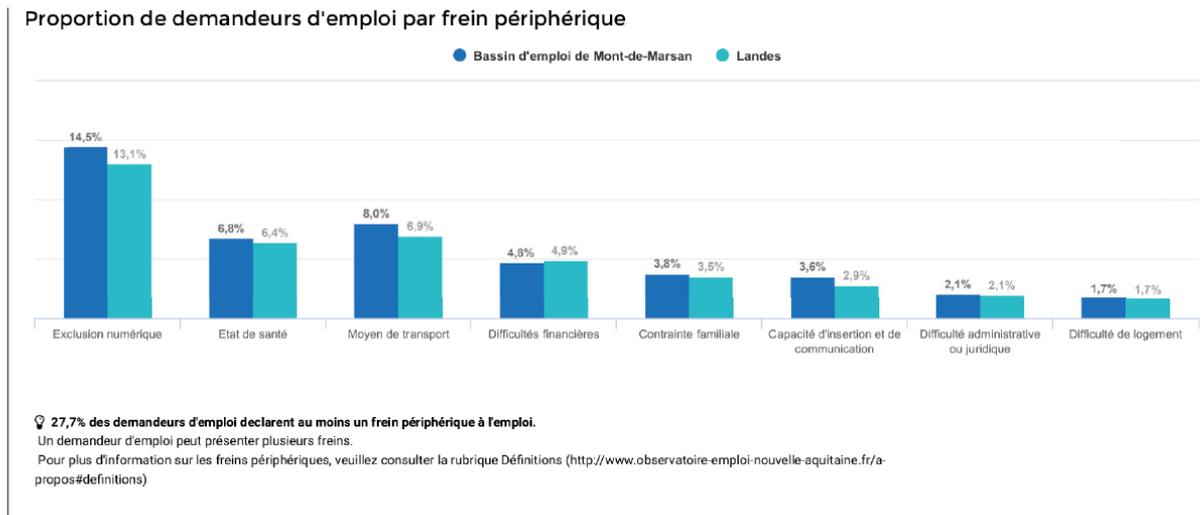
Sur la zone d'emploi de Mont-de-Marsan, le taux de chômage s'élève à 7% (3<sup>ème</sup> Trimestre 2020) contre 8,9 % pour le département des Landes, 8,6 % en Nouvelle Aquitaine et 9,2 % au niveau national.





Une baisse continue était constatée jusqu'à fin 2019 pour atteindre 6% de taux de chômage. L'augmentation en 2020 du taux de chômage est directement liée à la crise sanitaire.

Parmi les freins périphériques à l'emploi, il est à noter que 14,5% des demandeurs évoquent l'exclusion numérique.



En 2017, le territoire communautaire totalisait près de 29 000 emplois dont 81 % étaient concentrés sur la seule commune de Mont-de-Marsan (11 % à Saint-Pierre-du-Mont et 8 % sur le reste des communes de la communauté).

Au dernier recensement, les emplois se répartissent ainsi :

Domaine d'activité	2017			
	Nombre	%	Dont femmes (%)	Dont salariés (%)
<b>Administration publique, enseignement, santé, action sociale</b>	14 999	52,44	57,7	96,2
<b>Agriculture</b>	390	1,36	21,8	62,1
<b>Industrie</b>	1 626	5,69	35,4	94,2
<b>Construction</b>	1 443	5,05	9,1	77,1
<b>Commerces, transports, services divers</b>	10 143	35,46	47,8	88
<b>TOTAL</b>	<b>28 601</b>	<b>100</b>	<b>50</b>	<b>91,7</b>

Sources : derniers chiffres Insee RP 2017 (géographie au 01/01/2020)

88% des emplois du territoire communautaire sont issus du secteur tertiaire.

L'influence de l'agglomération montoise est importante. La zone d'emploi de Mont-de-Marsan draine en effet près de 184 346 habitants, soit 45,2 % de la population totale du département des Landes. Cette zone d'emploi jouit d'une attractivité démographique à l'exception des actifs qualifiés. Elle fait aussi partie des zones d'emploi qui ont résisté durant la crise financière de 2008 mais qui ont en revanche perdu de leur dynamisme.



### 1.2.3. Un cadre de vie remarquable et attractif

Le territoire revêt des espaces naturels et agricoles de qualité. Il est riche d'une très grande diversité d'écosystèmes à protéger et à valoriser pour leur biodiversité et leurs fonctions écologiques. L'agglomération s'est également dotée d'un Parc Naturel Urbain (PNU) composé de sites remarquables (Bostens, Bougue, Gaillères, Laglorieuse).

En matière d'attractivité, si l'agglomération est moins impactée par le tourisme littoral qu'une large partie du département, une politique culturelle ambitieuse a été initiée avec la création de deux équipements d'envergure :

- La marque « Théâtre de Gascogne » regroupant 3 théâtres (le Pôle à Saint-Pierre-du-Mont, le Pégly et le Molière à Mont-de-Marsan) ayant obtenu le Label « scène conventionnée d'intérêt national » en 2019,
- La Médiathèque du Marsan.

Par ailleurs, depuis 2013, l'intercommunalité dispose d'un Office de tourisme, du commerce et de l'artisanat classé « Qualité tourisme » dont l'objectif est de mettre en place des politiques de développement et de promotion touristique mutualisées. Mont de Marsan est, depuis 2020, classée commune touristique.

Mont de Marsan Agglomération est également dotée d'un certain nombre de formations dans l'enseignement supérieur et professionnel. L'IUT des Pays de l'Adour, rattaché à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), accueille près de 320 étudiants et 34 enseignants.

Le site montois est constitué de trois départements spécialisés dans le Génie Biologique, les Réseaux et Télécommunications, et Science et Génie des Matériaux. En pleine expansion, le site de l'IUT a bénéficié d'un appui de la communauté d'agglomération pour la construction de halles technologiques destinées aux travaux pratiques des étudiants et aux enseignants-chercheurs. Le monde universitaire étant étroitement lié à la recherche & développement, à l'innovation et aux technologies de pointes, l'IUT constitue un outil de développement local tant au niveau économique que culturel et social pour le territoire communautaire.

L'IUT dispense également des formations en cyber sécurité, en partenariat avec la Base Aérienne et Mont de Marsan Agglomération. Cette formation, associée au centre de cyber sécurité de la Base Aérienne (centre principal en France), a pour objectif de fournir au monde civil et militaire des experts dans la lutte contre la cybercriminalité.

Les ouvertures récentes de l'école supérieure du Design des Landes (ESDL) et de l'école supérieure de management des Landes (ESML) viennent compléter les offres de formation existantes (17 sites proposant 96 formations).

Ces deux écoles font partie intégrante du futur Parc Technologique « So watt » créé par Mont de Marsan Agglomération et subventionné par le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire. Ce parc souhaite s'appuyer sur le potentiel constitué par ces formations supérieures pour favoriser l'implantation et le développement d'entreprises grâce à la pépinière d'entreprises « la Fabrik » actuellement en activité. Ce parc sera structuré autour de 3 fonctions principales :

- immobilier d'entreprise
- recherche développement et transfert de technologie
- formation



Par ailleurs, depuis la rentrée 2020, Mont de Marsan Agglomération fait partie des 38 lieux labellisés « **Campus Connecté** » par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Premier site labellisé en Nouvelle Aquitaine par l'enseignement supérieur, il propose un accompagnement individuel et collectif à toutes les personnes inscrites dans une formation à distance de l'enseignement supérieur (DAEU, BTS, DUT, DU, Licence, Master etc.). Pour la deuxième session, 15 étudiants sont inscrits au Campus Connecté.

Au total, près de 2500 étudiants sont accueillis à Mont-de-Marsan Agglomération.

#### 1.2.4. La prise en compte des quartiers prioritaires

L'agglomération possède deux quartiers prioritaires relevant de la Politique de la ville définis à partir de la concentration de populations à bas revenus :

- le quartier du Peyrouat et par extension, Hélène Boucher et Gouillardet, à Mont-de-Marsan, qui compte 2 405 habitants,
- le quartier de la Moustey à Saint-Pierre-du-Mont avec 1 381 habitants.

Ainsi, 7 % de la population de l'agglomération montoise vivent au sein d'un quartier prioritaire (soit 8 % des habitants de Mont-de-Marsan et 15 % des habitants de Saint-Pierre-du-Mont).

La politique de la ville de l'agglomération montoise s'est construite au fil des années sur un principe de coopération qui a permis de mobiliser des partenaires autour d'un même objectif de solidarité. L'engagement fort des partenaires locaux a permis de signer un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) à l'échelle de l'agglomération ciblant les quartiers de Mont-de-Marsan et Saint-Pierre-du-Mont de 2007 à 2012. Ce contrat a été prorogé par deux avenants complémentaires en 2013 et 2014.

La mise en œuvre de la Politique de la ville dans ces quartiers a été relayée par la signature du contrat de ville de Mont de Marsan Agglomération, conclu pour une durée de 5 ans (2015-2020) et prolongé jusqu'en 2022 et prenant la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques.

Ce contrat formalise les engagements pris par l'Etat, les collectivités territoriales et les autres partenaires au bénéfice des quartiers défavorisés et fixe le cadre des projets de renouvellement urbain qui seront déployés et des actions à conduire.

Il s'inscrit dans une démarche intégrée et repose sur des orientations nationales. Il se décline en trois volets d'actions liés à l'emploi et le développement économique, l'habitat, le cadre de vie et les aménagements urbains, la cohésion sociale.

Défini par la loi du 1<sup>er</sup> août 2003, le Programme de rénovation urbaine (PRU) a pour finalité la restructuration et la requalification des quartiers avec pour objectifs de rénover et d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants, d'offrir un nouvel environnement et de faciliter l'accès et l'ouverture des quartiers.

Sur l'agglomération montoise, la première opération, initiée en 2007 et finalisée en 2014, a concerné le quartier du Peyrouat avec pour aménagements importants un nouvel axe principal, un pôle éducatif (une crèche et une bibliothèque) ainsi que la démolition et la production de logements dans une logique d'habitat durable.

Grâce au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), partie intégrante du contrat de ville, le second PRU (2017-2022) se poursuit sur les quartiers du Peyrouat et de la Moustey.



### 1.2.5. Une démarche de transition écologique déjà présente et en développement

Mont de Marsan agglomération s'est lancée en 2014 dans la démarche de « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV).

Un TEPCV se caractérise par la promotion d'actions exemplaires et un soutien à la commande publique « verte ». Mont de Marsan agglomération s'engage dans une démarche permettant d'atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale en réduisant autant que possible les besoins énergétiques et dans le respect des équilibres des systèmes énergétiques nationaux.

La mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU) en cœur de ville de Mont de Marsan et d'un Protocole Energie sur le reste du territoire, permettent de soutenir la rénovation de l'habitat. Le programme d'aide à la construction de logements sociaux permet lui de soutenir la production de logements sociaux dans les communes de Mont de Marsan et Saint Pierre du Mont, soumises à l'article 55 de la loi SRU, mais également dans les centres bourgs.

La collectivité est également engagée dans l'**élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** depuis 2016. Cet outil de planification prend en compte plusieurs axes d'actions : la réduction des gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air et le développement des énergies renouvelables.

**Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.**

**Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.**

#### **Article 2 – Ambition de Mont de Marsan Agglomération**

Le tableau AFOM présenté ci après, affiche les principaux Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces du territoire, en mettant l'accent sur les 7 thématiques prioritaires proposées avec comme ligne directrice commune aux 7 thèmes, une ambition de développement durable à travers le PCAET.

Le PCAET s'articule nécessairement avec le présent CRTE afin de favoriser de manière cohérente la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale de la collectivité. Le PCAET est un projet territorial de développement durable, à la fois stratégique et opérationnel. Il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air et le développement des énergies renouvelables.



Le PCAET s'élabore en différentes étapes :

- Un diagnostic territorial
- Définition de la stratégie territoriale et des objectifs stratégiques et opérationnels
- Co-construction d'un programme d'actions
- L'évaluation environnementale stratégique
- Mise en œuvre et suivi du programme d'actions

Le diagnostic de l'agglomération a été présenté en juin 2019. Il a mis en avant les points suivants :

- les consommations d'énergie : le secteur résidentiel est le plus gros consommateur d'énergie (44 % en 2016), suivi du transport (31,5%) et du secteur tertiaire (19%). Le secteur industriel (5%) et agricole (0,5%) sont les plus faibles consommateurs. La consommation d'énergie du territoire dépend principalement de l'électricité (37% en 2016), des produits pétroliers (34%) et du gaz (24%). La part d'énergie renouvelable en 2016 correspond à 4 % sur le territoire.
- les émissions de gaz à effet de serre : en 2014, les émissions de gaz à effet de serre étaient principalement dues au secteur du transport (56%), puis du bâtiment (17%), de l'industrie (14%) et de l'agriculture (13%). 89 % de ces émissions sont d'origine énergétique (combustion d'énergies fossiles).

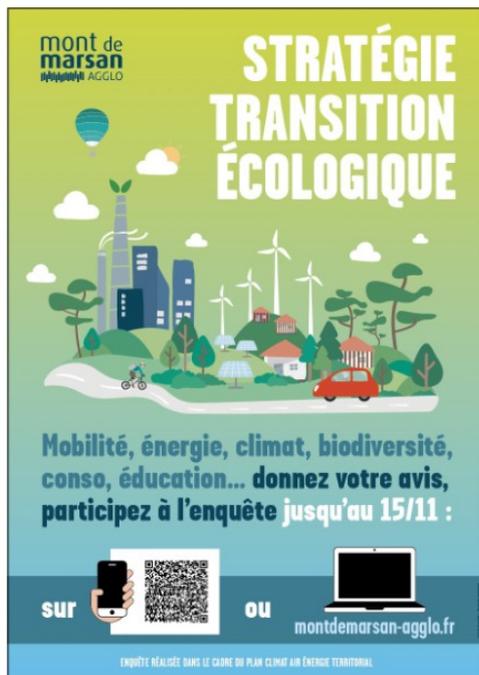
Les enjeux de la transition sur le territoire concernent tous les secteurs :

- Bâtiments : améliorer la performance énergétique du bâti et promouvoir les énergies renouvelables ;
- Transports : réduire les besoins de déplacements et développer les alternatives à la voiture individuelle ;
- Économie : finances durables (coopératives, participation citoyenne), sobriété numérique (durabilité du matériel, open source) et économie sociale et solidaire (circuits courts, réemploi) ;
- Agriculture : maintien de la diversité des productions agricoles locales, pratiques plus durables.

Ces enjeux doivent également tenir compte des effets du changement climatique, afin d'adapter les activités du territoire et de participer à l'atténuation. Actuellement, la collectivité est engagée dans une phase de concertation large des acteurs du territoire afin de définir la stratégie territoriale et le programme d'actions.



Des enquêtes en lignes ont été réalisées, recevant plus de 300 contributions. Des ateliers de concertation et de consolidation sont prévus d'ici la fin de l'année 2021 pour élaborer le livre blanc de la concertation en 2022.



Cet ensemble d'indicateurs issus du diagnostic du PCAET peut participer à renforcer l'état des lieux du CRTE en apportant les connaissances sur le bilan écologique du territoire.

Par ailleurs, une démarche proposée par le SYDEC vise à diminuer de manière significative les coûts d'éclairage public pour les collectivités. Le SYDEC s'apprête à remplacer 12 000 luminaires de "type boules lumineuses" extrêmement consommatrices d'électricité. Cette opération s'élevant à 15 Millions d'euros sur 4 ans. Le SYDEC assure la maîtrise d'ouvrage de cette action pour le compte des communes.



## 1- L'accessibilité aux services publics et marchands et aux so

### 1 - SERVICES A LA POPULATION ET SANTE

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre de vie</li> <li>- Bon niveau d'équipements et d'offres de services dans les domaines :               <ul style="list-style-type: none"> <li>o de l'enseignement</li> <li>o sociaux</li> <li>o d'accueil de petite enfance</li> <li>o en direction des personnes âgées</li> <li>o en direction du handicap</li> </ul> </li> <li>- Bon niveau d'équipements et d'offres de soins (Hôpital)</li> <li>- Jeunes ménages</li> <li>- Présence de la BA 118</li> <li>- Présence d'un milieu associatif dense</li> <li>- Plateforme sociale</li> <li>- Téléalarme du CD40</li> <li>- Existence d'une Plateforme Territoriale d'Appui (Santé Landes)</li> <li>- Bon maillage en service de sécurité</li> <li>- Bus France Services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accessibilité limitée de certains services (assistantes sociales...)</li> <li>- Horaires d'ouverture des guichets pas toujours adaptés</li> <li>- Vétusté des bâtiments</li> <li>- Mise en réseau d'équipements insuffisants des Maison d'Assistants Maternels et du Relais d'Assistants Maternelles.</li> <li>- Pas d'action coordonnée sur le soutien à la parentalité</li> <li>- Accueil TPS (toute petite section) difficile (locaux, personnel)</li> <li>- Saturation des Places d'accueil (petite enfance et Ehpad)</li> <li>- Disponibilité d'accès aux droits perfectible</li> <li>- Prévention perte autonomie des seniors</li> <li>- Manque de Mixité sociale</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- SDAASP</li> <li>- Réalisation d'une Analyse des besoins sociaux du CIAS du Marsan</li> <li>- Réalisation d'une étude sur la carte scolaire</li> <li>- PEDT</li> <li>- Plateforme sociale</li> <li>- Equipement numérique, fibre optique</li> <li>- Politique de la ville</li> <li>- Mutualisation CCAS/CIAS.</li> <li>- Renforcement du Tissue associatif (dont le rôle du troisième âge)</li> <li>- Nouvelles initiatives en matière d'accueil des personnes âgées</li> <li>- Mener une stratégie d'inter-Scot pour faire converger les politiques de rapprochement entre lieux de vie et lieux de services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fragilité et perte d'attractivité économique du territoire</li> <li>- Mise aux normes des équipements</li> <li>- Bénévolat en baisse</li> <li>- Vieillesse de la population</li> <li>- Difficultés de recrutement (service d'aide à la personne)</li> <li>- Disparité des services</li> <li>- Précarité de la population</li> <li>- Tissue médical insuffisant</li> <li>- Maintien de formations d'enseignement supérieur (ex cinémagis)</li> <li>- Manque d'établissement dédié exclusivement à la psycho-gériatrie,</li> <li>- Manque d'habitat diversifié pour les seniors (pas de résidence autonomie)</li> <li>- Dépendance numérique et accès à la sécurité</li> <li>- Recrutement de pompiers volontaires</li> <li>- Péri-urbanisation des territoires extérieurs à l'agglomération contre-productive en matière d'offre de services</li> </ul>



S'agissant des seniors, il apparaît nécessaire d'agir sur la prévention de l'adaptation du logement et de l'entrée en établissement de personnes âgées dépendantes dans le cadre du parcours seniors et la diversification de l'offre de logements adaptés pour les seniors.

S'agissant de la santé, la problématique réside dans l'accès aux soins en dehors des deux agglomérations. Cet accès est concentré sur Dax et Mont de Marsan et la demande se reporte de plus en plus sur les hôpitaux publics. L'un des principaux enjeux relatifs aux services de santé est **d'équilibrer l'offre de santé sur le territoire** de manière à garantir à tous un accès aux soins le plus complet possible. En tant que dispositif innovant et améliorant l'offre de soins, le développement de la télémédecine est ainsi encouragé dans le département et particulièrement dans l'agglomération avec le déploiement en cours de réseaux haut débit.

L'autre enjeu en matière de santé est l'anticipation des besoins à venir, la lutte contre la désertification médicale liée aux départs à la retraite de médecins non renouvelés et l'adaptation de l'offre à cette future demande. Il convient de mettre en œuvre les préconisations du Contrat Local de Santé et du diagnostic médical lancé en 2019 portant sur les conditions d'attractivité des professionnels de santé.

D'un point de vue environnemental, l'agglomération s'est dotée d'outils de planification visant à la fois à rapprocher lieux de vie et lieux d'emplois, dans un souci de réduire les mouvements pendulaires et de réduire sa consommation foncière à des fins de développement. Il s'agit ici de répondre aux questions d'accessibilité des services au plus près de la population. Pour autant, si les territoires voisins ne se saisissent pas également de cette nécessité de resserrer l'urbanisation de leurs territoires, ces efforts seront vains, avec le risque de voir les faiblesses et menaces de l'agglomération s'accroître.

## 2- La redynamisation des bourgs centres et le soutien au commerce

Envoyé en préfecture le 23/12/2021

Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le 24/12/2021

ID : 040-244000808-20211213-2021120234-DE



2 - REVITALISATION DES BOURGS CENTRES	
ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"><li>- Démographie (hausse de la population)</li><li>- Niveau d'équipement des bourgs</li><li>- Rénovation des centres-bourgs</li><li>- Maillage fort « pôle urbain - communes rurales »</li><li>- Renouveau de population (armée)</li><li>- SCOT et PLH</li><li>- Multiples ruraux qui fonctionnent</li><li>- Production de logements conventionnés</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Faibles niveaux de revenus</li><li>- Vieillesse de la population</li><li>- Précarité énergétique des bâtiments</li><li>- Difficulté de maintien des services et commerces en milieu rural</li><li>- Mise aux normes des bâtiments</li><li>- Peu d'acteurs locaux de la promotion / Logements conventionnés</li></ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"><li>- Mise en œuvre du PLUi</li><li>- Emergence de nouvelles pratiques</li><li>- Valorisation des qualités paysagères</li><li>- Projet d'habitat multi-générationnel</li><li>- Actions cœur de ville</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Attraction/aspirations par le cœur urbain</li><li>- Etalement urbain</li><li>- Dépendances automobiles</li><li>- Développement du commerce de périphérie</li><li>- Peu d'opérateurs d'aménagements</li></ul>

Grâce à sa politique de rénovation des bourgs, Mont de Marsan Agglomération a contribué à embellir les 17 bourgs membres de la CA et à améliorer la qualité de vie des habitants.

Tous les bourgs ont à cœur de créer une centralité, à travers des espaces publics et/ou récréatifs, des équipements associatifs, une offre résidentielle de qualité, des commerces de proximité. A cet effet, le déploiement des documents d'urbanisme (SCOT et PLUi), de Programme Local de l'Habitat, traduisent une volonté d'aménagement régulée et attractive du territoire.

Il convient de lutter contre l'étalement urbain, en renforçant les cœurs des villes de l'agglomération, tout en permettant aux communes rurales de s'organiser de façon maîtrisée autour de leurs bourgs en fidélisant la clientèle locale et/ou de passage. Cet axe est l'élément central de la politique de préservation de l'environnement de l'agglomération. Toute action, même de développement durable, qui ne s'appuierait pas sur cette volonté de limiter l'emprunte des projets sur les secteurs naturels, agricoles et forestiers, engendrerait un effet rebond négatif sur l'environnement.

Afin d'orienter le développement de l'habitat dans ce sens, il est indispensable de favoriser la maîtrise du foncier tant sur les opérations privées que publiques (formes urbaines, typologies, type de logements, prix...) afin de :

- favoriser un développement équilibré du territoire (urbain/rural - avec un objectif défini par le SCOT de réduire la consommation foncière de 50% par rapport à la consommation moyenne des 10 dernières années) ;
- préserver les qualités urbaines, paysagères et architecturales des communes rurales ;
- développer des opérations d'habitat multi-générationnel (maintien sur les communes des personnes âgées, sauvegarde du patrimoine architectural,...) ;
- recentrer le développement au plus près des zones d'habitat (cœur urbain) et des réseaux de transports ;
- poursuivre le développement d'activité en lien avec la couverture numérique.



### 3- Le développement de l'attractivité

<b>3 - ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</b>	
<b>ATOUPS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre de vie</li> <li>- Offre commerciale complète à l'échelle de l'agglomération</li> <li>- Tissu artisanal dense géographiquement et bien positionné sur le territoire</li> <li>- ZA existantes (foncier disponible et à requalifier) et pépinière la Fabrik</li> <li>- Economie résidentielle forte (98% de l'emploi)</li> <li>- Entreprises structurantes pour le territoire dans des filières stratégiques à l'échelle des Landes</li> <li>- Tissu important de PME et TPE (&lt; à 10 salariés)</li> <li>- Réseau haut débit (fibre optique)</li> <li>- Sites touristiques (dont Parc Naturel Urbain et Base de loisirs)</li> <li>- Patrimoine riche au croisement de trois entités paysagères : Chalosse, Massif forestier, Gers</li> <li>- Projet « Landes Intérieures »</li> <li>- Fonds patrimonial ancien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dessertes routière et ferrée insuffisantes</li> <li>- Réduction du nombre de trajets ferroviaires Mont de Marsan - Bordeaux</li> <li>- Manque de filière économique locale</li> <li>- Disparition progressive des commerces de bouche en centres-bourgs</li> <li>- Entreprises artisanales et commerciales vieillissantes</li> <li>- Population à faible revenu</li> <li>- Offre de formation professionnelle insuffisante</li> <li>- Tissu économique axé sur l'économie présente</li> <li>- Forte dépendance de l'emploi public et de celui de la BA118</li> <li>- Territoire étalé et zone blanche</li> <li>- Peu d'offres de lits</li> <li>- Absence de camping</li> <li>- Image de territoire et patrimoine méconnus</li> <li>- Durée du chômage qui s'allonge dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV)</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme de rénovation de l'habitat</li> <li>- Programme « Action cœur de ville »</li> <li>- Accompagner les créations et reprises d'entreprises</li> <li>- Périmètre QPV (allègement de charges)</li> <li>- Recyclage urbain</li> <li>- Richesse agricole et forestière.</li> <li>- Faire vivre un observatoire économique</li> <li>- Conventions autour des usages du numérique, lien avec Territoire Santé Numérique,</li> <li>- Tourisme vert</li> <li>- Eurovéloroute « Scandibérique »</li> <li>- Patrimoine aéronautique (Musée de la Base Aérienne)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appauvrissement de la population</li> <li>- Départ de la population qualifiée</li> <li>- Aspiration des entreprises vers d'autres agglomérations et faible création d'entreprises nouvelles</li> <li>- Evasion commerciale vers les centres commerciaux et commerces en périphérie urbaine</li> <li>- Des filières locales fragilisées (sanitaires, climat, biosécurité)</li> <li>- Difficultés dans la transmission des entreprises artisanales et commerciales</li> </ul>



L'offre de formation, bien que réelle avec 2 000 étudiants sur le territoire, est mal exploitée. Elle doit être soutenue afin de maintenir sur le territoire une jeunesse et des entreprises. Une première réponse a été apportée avec le Campus Connecté. Un schéma local d'enseignement supérieur doit être lancé en décembre 2021 .

D'un point de vue touristique, le territoire souffre d'une offre mal structurée et d'un manque d'hébergements de plein air (campings).

Le tissu économique est constitué de PME/PMI qui méritent la plus grande attention. Les grandes entreprises sont peu nombreuses, ce qui limite les risques pour le territoire en période de crise mais ne favorise pas le développement de réseaux de sous-traitants. Il convient de développer l'essor d'entreprises nouvelles en favorisant les conditions d'implantations tout en respectant nos obligations de consommation foncière. Il s'agira donc d'investir sur les friches économiques, sur l'innovation d'usages (co-working, tiers lieux...), et de développer la cybersécurité eu égard à l'écosystème déjà présent sur le territoire.

Il est de coutume de présenter la qualité des espaces de ce territoire pour en souligner les atouts. Cet atout indéniable doit être considéré, à l'aune de la montée en puissance des questions de préservation de la bio-diversité et de l'environnement, comme un fondamental à préserver, au risque de voir ces espaces paysagers et naturels se dégrader, et voir le territoire perdre de son attractivité.



#### 4- La mobilité et l'accessibilité du territoire

4 - MOBILITES, DEPLACEMENTS ET ACCESSIBILITE	
ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un Réseau de transport urbain (TMA)</li> <li>- Mise en œuvre d'un TAD et d'un TAD pour personnes à mobilité réduite (PMR) au 1<sup>er</sup> janvier 2019</li> <li>- Présence d'une gare SNCF</li> <li>- Autoroute</li> <li>- Plan cyclable</li> <li>- Aires de covoiturage et Parc relais</li> <li>- SCOT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Territoire étendu</li> <li>- Important réseau de voirie à entretenir</li> <li>- Centre urbain encombré (contournement voie nord non terminé)</li> <li>- Prédominance de l'automobile</li> <li>- Insuffisances d'aires de covoiturage</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implantation de bornes électriques</li> <li>- Nouvelles solutions de déplacement, liaisons douces</li> <li>- Développement de modes alternatifs de déplacement</li> <li>- Eurovéloroute</li> <li>- Plan vélo du gouvernement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés de financement de nouveaux services de transport</li> <li>- Report LGV GPSO</li> <li>- Dégradation du niveau de desserte ferroviaire TER</li> <li>- Coût de l'autoroute (déport de la circulation des camions sur le réseau secondaire)</li> </ul>

Les déplacements des ménages de l'agglomération sont caractérisés par l'usage quasiment systématique de la voiture individuelle. En effet, en 2013, 82 % des déplacements s'effectuaient avec le véhicule personnel. La marche à pied est le second mode de transport le plus utilisé (7 % des déplacements), devant les deux roues (5 %) et les transports en commun (2 % des déplacements).

La mobilité est à la fois une clé pour lutter contre l'isolement, un moyen d'accès aux services et à l'emploi et une nécessité pour permettre le maintien de la population en milieu rural. Le principal enjeu au sujet des transports collectifs consiste en l'amélioration d'une offre quantitativement satisfaisante, en l'adaptant davantage aux besoins des usagers.

La majorité du réseau cyclable se situe sur les avenues et routes reliant le centre-ville aux couronnes extérieures du pôle urbain et sur les centres bourgs.

Le réseau piétonnier est également peu dense. Il se situe dans le cœur de ville de Mont de Marsan et relève principalement d'une adaptation due à la configuration des rues (étroitesse) ainsi que dans plusieurs centres bourgs récemment rénovés.

L'ensemble de ces actions autour de la mobilité, et de sa décarbonation, visent à réduire les émissions de polluants, et à rendre d'un point de vue de la santé publique les questions de mobilité plus soutenables.



## 5- La cohésion sociale

<b>5 - COHESION SOCIALE</b>	
<b>ATOUPS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre de vie</li> <li>- Médiathèque du Marsan : service récent</li> <li>- Réseau de lecture publique (huit bibliothèques implantées sur le territoire)</li> <li>- Bon niveau d'équipements sportifs et culturels sur l'ensemble du territoire</li> <li>- Présence de nombreux clubs sportifs et d'activités culturelles</li> <li>- Présence du Bus France Services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dessertes ferrées insuffisantes</li> <li>- Manque de filière économique locale</li> <li>- Population à faible revenu</li> <li>- Offre de formation diplômante insuffisante</li> <li>- Piscines vieillissantes et peu nombreuses</li> <li>- Quartiers prioritaires en difficulté d'insertion</li> <li>- Offre en direction de la jeunesse non organisée</li> <li>- Isolement des seniors</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme de rénovation de l'habitat</li> <li>- Contrat de ville et Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)</li> <li>- Réseau d'éducation prioritaire (REP)</li> <li>- Programme Cœur de ville</li> <li>- Mutualisation pour optimiser les moyens et équipements (sport et jeunesse)</li> <li>- Loi ASV (adaptation de la société au vieillissement) en faveur des services d'aide à domicile</li> <li>- Développement social local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appauvrissement de la population</li> <li>- Départ de la population qualifiée</li> <li>- Aspiration des entreprises vers d'autres agglomérations</li> <li>- Absence d'actions de développement social structurantes et sur le long terme</li> </ul>

Le principal enjeu consiste à garantir l'égal accès de tous les habitants du territoire à l'offre et aux services publics, et de maintenir l'irrigation des territoires ruraux, notamment envers un public éloigné. Le Bus France Services fonctionne depuis une année et est une réelle avancée pour de nombreux habitants du monde rural.

Il convient également d'adapter l'offre de logements au vieillissement de la population et à la structuration nouvelle des familles composées de petits ménages.

Face à ce vieillissement de la population, préserver et développer la mixité sociale et intergénérationnelle constituent un enjeu majeur ; la mise en œuvre d'une véritable politique jeunesse à l'échelle de l'agglomération, en lien avec nos quartiers politiques de la ville constitue en ce sens une priorité.

Le développement des ressources numériques représente également un enjeu de cohésion sociale en permettant le développement d'offres de services publics à distance comme la télémédecine, la gestion de la relation citoyenne.

Cette question du développement du numérique doit également être analysée au regard des objectifs de sobriété, afin d'éviter tout effet rebond néfaste d'un point de vue technologique, où le remède serait finalement plus handicapant que le mal. L'agglomération a initié une démarche de stratégie numérique, qui doit concourir à être en veille sur ces sujets, et évaluer globalement l'impact de tout projet visant l'inclusion numérique du territoire.



## 6- Le sport

<b>6 - SPORT</b>	
<b>ATOUPS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une répartition correcte des équipements polyvalents (salles polyvalentes, gymnases</li> <li>- De nombreuses pratiques très bien structurées : sportifs licenciés d'une fédération, encadrés par un comité départemental...</li> <li>- Importance de l'engagement bénévole dans l'encadrement sportif</li> <li>- Des pratiques phares historiquement ou quantitativement : rugby, football, basket, tennis...</li> <li>- Un territoire offrant un cadre exceptionnel pour certaines pratiques de sports nature (randonnée pédestre, VTT...)</li> <li>- Les sports ont souvent selon leurs caractéristiques, un public "cible"</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Polyvalence souvent restreinte de ces salles, certaines sont anciennes - des difficultés au niveau du partage de ces équipements et des plannings d'utilisation</li> <li>- Une grosse concentration d'équipements et de clubs "spécialisés" sur l'agglomération</li> <li>- Pas assez de passerelles entre les différents sports</li> <li>- Manque de professionnalisation, de formation des bénévoles</li> <li>- Ces sports nature, en développement, connaissent de nombreux pratiquants "non encadrés" et posent la question de la sécurité et du respect de l'environnement</li> <li>- Déficit de (re)connaissance voire d'une image négative de certaines disciplines</li> <li>- Piscines vieillissantes et peu nombreuses</li> <li>- De nombreuses pratiques sont méconnues</li> <li>- Forte concentration de l'activité sportive sur l'agglomération, peu de liens en direction des milieux ruraux</li> <li>- Pour stabiliser les clubs et leur encadrement, il est nécessaire de s'ouvrir à de nouveaux publics : sensibilisation des jeunes, pratiques féminines...</li> <li>- Besoin d'une meilleure prise en compte des publics ciblés : 3<sup>ème</sup> âge, personnes handicapées, ...</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence d'un club Omnisport important et porteur sur le territoire de nombreuses manifestations</li> <li>- Terres de jeux 2024 : opportunité de développer l'attractivité du territoire et de la pratique sportive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Problème du non renouvellement des bénévoles</li> </ul>

La croissance démographique entraînera nécessairement de nouveaux besoins en équipements dits de proximité. Une déclinaison du projet de territoire (développement du parc de logement et croissance démographique) pourra être réalisée pour que le niveau d'équipement et de service attendu soit satisfaisant à moins de 10 minutes (équipements scolaires, périscolaires, d'accès au sport, transports, ...).



Les objectifs de la politique sportive se déclinent en 3 axes :

### 1 - Encourager la pratique sportive du plus grand nombre

- Eduquer les jeunes
- Affirmer le Sport santé
- Poursuivre le développement vers tous les publics

### 2 – Accompagner les clubs sportifs dans leurs pratiques

- Poursuivre l'entretien des installations sportives
- Développer les équipements actuels et les nouvelles installations
- Permettre l'émergence de nouvelles pratiques
- Poursuivre le soutien aux clubs

### 3 – Soutenir l'excellence dans la pratique sportive

- Poursuivre le partenariat avec les clubs professionnels du territoire
- Valoriser les sportifs montois performants
- Inscrire le territoire montois dans les jeux olympiques Paris 2024

## **7- La culture**

<b>7 - CULTURE</b>	
<b>ATOUTS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Offre culturelle de qualité</li> <li>- Label scène nationale</li> <li>- Un patrimoine culturel riche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma culturel à réactualiser afin de mieux associer les évènements culturels municipaux et communautaires</li> <li>- Un patrimoine culturel à valoriser</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet muséal autour de la sculpture figurative</li> <li>- rayonnement national avec des évènements comme le festival Yeraz</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appauvrissement de la population</li> <li>- crise sanitaire</li> <li>- perte du label</li> </ul>



L'activité culturelle dans toutes ses dimensions (éducation artistique conservatoire et les écoles de musique ; spectacle vivant avec le festivals, patrimoine avec le Musée Despiau Wlérick, richesse du tissu associatif,...) et la notoriété artistique d'une ville préfecture telle que Mont de Marsan, constituent un indéniable facteur d'attractivité, de stabilisation des populations, de qualité de vie et un formidable générateur de lien social.

Révéléateur de dynamisme et facteur de la promotion du territoire, l'engagement culturel :

- vient en renfort d'autres politiques publiques en œuvre sur le territoire (politiques de la ville, sociale, éducative, touristique et économique, dynamisation du centre-ville, ...)
- contribue également à renforcer « l'esprit communautaire » qui relie les communes membres et développe un sentiment d'appartenance positif. L'exemple du festival « Marsan sur Scènes », qui se prolonge désormais par des résidences artistiques décentralisées dans les communes, ou celui de la représentation des communes dans la fréquentation du Théâtre de Gascogne, en sont de belles illustrations.

Par ailleurs, Labellisé "musée de France" et "4ème musée d'Aquitaine" le musée montois est spécialisé dans la sculpture figurative française entre 1880 et 2000, avec un ensemble important pour la période de l'entre deux guerres, autour de l'oeuvre des deux sculpteurs d'origine montoise, Charles Despiau et Robert Wlérick.

La richesse de ses collections, qui comptent plus de 2 200 sculptures et le cabinet d'art graphique orienté sur la production des sculpteurs de cette période, placent le musée Despiau-Wlérick au 1er rang national dans cette spécialité parmi l'ensemble des musées français.

La réhabilitation du Musée et du Café Music, deux opérations proposées à l'inscription au titre de l'accord de relance et du CPER, participent à cette attractivité.



## Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques sur la période 2020 – 2026 et servira de support au projet de territoire à venir. Trois orientations majeures ont été identifiées et regroupent tous les enjeux recensés dans l’ensemble des domaines d’actions.

- **Orientation 1 : Assurer et développer l’attractivité et la compétitivité**

Action économique, développement touristique, planification stratégique (SCoT), mobilités et aménagement numérique

- **Orientation 2 : Garantir la cohésion du territoire**

Actions de solidarités (gens du voyage, politique seniors, politique territoriale de santé), offre culturelle (spectacle vivant) et sportive

- **Orientation 3 : Réaliser des actions environnementales d’un haut niveau de technicité**

Actions sur le champ de l’environnement technique (politique des déchets, politique élargie sur l’eau) et prospectif (transition énergétique).

### Les orientations stratégiques font l’objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1.

Lors de la définition du projet de territoire courant 2022, ces fiches comprendront des objectifs chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs. Elles indiqueront la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d’intervention.

En cas d’évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage (ou le comité de suivi et de programmation, s’il s’agit de précisions sur les projets identifiés ou l’ajout de nouveaux projets relevant des orientations stratégiques existantes), sans nécessité d’avenant.

## Article 4 – Le Plan d’action

Le plan d’action sera la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Pour les années 2021 et 2022, le plan d’action retrace les projets portés au titre du CPER et du plan de relance qui ont un commencement d’exécution en 2021 ou 2022.

Par ailleurs, le Programme Action Coeur de Ville sera annexé au présent contrat. Les actions entrant dans le programme ACV ne nécessitant pas plus de détail.

Dans l’immédiat, le plan se décline en fiches projets ou en fiches actions ( opérations matures)

### 4.1 Liste des projets et actions au titre du CPER

#### - AXE 1 Attractivité – dynamisme du territoire

- **Economie : Enjeu 1** : Prendre soin de son tissu économique - Développement d’un écosystème économique territorial

Maître d’ouvrage	Nature du projet	Montant	Fiche action ou projet
Mont de Marsan Agglomération	Création d’un centre de ressources cybersécurité grâce aux compétences intra-territoriale (ESIOC - Base aérienne - IUT-UPPA) : sensibiliser et renforcer la cybersécurité des entreprises et acteurs économiques, former à la cybersécurité pour pourvoir les emplois de demain		projet



## - AXE 2 Solidarité - Cohésion du territoire

- **Culture : Enjeu 4** : Valorisation du patrimoine culturel

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Montant	Fiche action ou projet
Mont de Marsan	Rénovation du Café Music - réhabilitation du bâtiment situé en centre-ville, équipement essentiel sur le territoire de l'agglomération et du département, labellisé "scènes de musique actuelles" (SMAC) terminé 2023	3 600 000,00 €	Action (Cf ACV)
Mont de Marsan	Projet scientifique et culturel du musée d'intérêt régional de Mont-de- Marsan "Despiau-Wlérick" : développer l'identité "Mont-de-Marsan, ville de sculpture", conforter l'organisation de l'évènement "Mont-de-Marsan Sculptures" et professionnalisation des équipes d'accueil, renforcement de la médiation et recours à des dispositifs pédagogiques	12 000 000,00 €	Projet
Mont de Marsan	construction d'une Maison des cultures locales		Projet

## - AXE 3 Actions environnementales

- **Transition énergétique : Enjeu 1** : Organiser un territoire sobre en CO2

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Montant	Fiche action ou projet
Mont de Marsan	Vestiaire de l'Argenté		projet

### 4.2. Liste des actions au titre du plan de relance

## - AXE 3 Actions environnementales

- **Transition énergétique : Enjeu 1** : Organiser un territoire sobre en CO2

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Montant	Fiche action ou projet
Benquet	Travaux de rénovation énergétique de la mairie	82 805,00 €	Action



## - AXE 1 Attractivité – Dynamisme du territoire

- **Economie : Enjeu 3 : Action foncière**

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Montant	Fiche action ou projet
Mont de Marsan	Acquisition Ilôt Laulom : aménagements espaces urbains ilôt centre-ville (2,5M) Réhabilitation de l'entrée de la ville, route de Sabres Création d'un parc végétalisé en centre-ville avec aire de jeu enfant et skate parc	2 500 000,00 €	Action (cf ACV)
Mont de Marsan	Acquisition de cellules commerciales	715 000,00 €	Action (cf ACV)

### 4.3. Liste des actions au titre du CRTE

#### AXE 1 Attractivité – Dynamisme du territoire

- **Economie : Enjeu 2 : Développement économique**

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Montant	Fiche action ou projet
Saint Pierre du Mont	Acquisition d'un bâtiment à usage mixte de logements (étage) et de commerces (RDC) pour redynamiser l'offre commerciale et de santé	1 504 000,00 €	action

#### AXE 1 Attractivité – Dynamisme du territoire

- **Mobilité : Enjeu 3 : Développer l'usage des modes doux**

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Montant	Fiche action ou projet
Mont de Marsan Agglomération	Aménagement avenue de Sabres		projet
Mont de Marsan Agglomération	Requalification du Boulevard Saint Médard		projet



## - AXE 2 Solidarité - Cohésion du territoire

### ○ Sport : Enjeu 3 : Construction ou amélioration d'équipements ou de sites

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Montant	Fiche action ou projet
Mont de Marsan	Construction anneaux cyclistes stade du Harbaux	744 247,00 €	action
Mont de Marsan	Plaine des Jeux : Couverture des Tennis et travaux sur le club House et vestiaires	1 000 000 ,00 € 300 000,00 €	Projet projet
Mont de Marsan	Plaine des Jeux : construction de vestiaires et local de stockage	800 000,00 €	action

## - AXE 3 Actions environnementales

### ○ Transition énergétique : Enjeu 1 : Organiser un territoire sobre en CO2

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Montant	Fiche action ou projet
Saint Pierre du Mont	Travaux de rénovation de l'école Frédéric Mistral	2 000 000,00 €	action
	Projet privé de Méthanisation		projet
Campet et Lamolère	Amélioration énergétique, des conditions de vie et de l'habitat insalubre au sein de 5 logements sociaux	73 115, 00 € HT	action
Campet et Lamolère	Amélioration énergétique, des conditions de vie et de l'habitat insalubre au sein de 2 logements sociaux	266 000,00 € HT	action
Campet et Lamolère	Amélioration énergétique de la maison du temps libre – Etude par le Sydec40	10 450,00 € HT	action

## Article 5 – Gouvernance du contrat

Le CRTE a fait l'objet d'un protocole d'engagement signé le 30 juin 2021 conformément aux possibilités offertes par l'État eu égard au délai très court pour produire une version définitive, en attendant la production d'un CRTE définitif qui devra être signé avant le 31 décembre 2021.



Le présent CRTE prend en compte des actions qui seront lancés sur 2021 et 2022. Le projet 2023 devra faire l'objet d'un avenant lorsque le projet de territoire de Mont de Marsan Agglomération sera adopté en 2022 afin d'intégrer des modifications potentielles sur les axes stratégiques et des projets sur la suite du contrat 2023-2026.

La gouvernance du contrat et son animation est assurée par un comité de pilotage composé d'administratifs de techniciens et d'élus :

Cécile BIGOT-DEKEYZER, préfète des Landes ou son représentant

M Xavier FORTINON ou son représentant : ..... Président... Conseil Départemental des Landes

M. Philippe SAËS : ..... Vice-Président ..... Contractualisations territoriales

M. Joël BONNET : ..... Vice-Président ..... Développement économique  
Tourisme

M. Frédéric CARRERE : ..... Vice-Président..... Voirie  
Enseignement supérieur  
Numérique

Mme Véronique GLEYZE : ..... Vice-Présidente..... Environnement – Dév. Durable  
Mobilités

Mme Marie Christine BOURDIEU : .... Vice-Présidente..... Commerce – Artisanat  
Transports

M. Dominique CLAVE : ..... Vice-Président..... Bâtiments - Accessibilité

M. Frédéric BEDIN : ..... Directeur Général Adjoint ..... Dév. Territoire - Finances

M. Franck MICHAUD : ..... Directeur Général Adjoint ..... Technique - Sports

Mme Catherine MANCEAU : ..... Directrice ..... Dév. Economique  
Enseignement supérieur

Mme Sandra LADEVEZE : ..... Directrice Adjointe..... Patrimoine bâti - Aménagement

Mme Valérie SADY : ..... Chargée de mission..... Subventions – Bus France services

Mme Mathilde CHAUSSECOURTE : . . Chargée de mission..... Développement durable

Mme Stéphanie BOISSEL : ..... Responsable Pôle développement.. Développement Territoriale

Mme Hélène MALATREY, directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial de la préfecture des Landes ou son représentant

Le comité de pilotage se réunit autant que de besoin afin d'entériner les décisions structurantes relatives au contrat (évolutions majeures de la stratégie, remise en cause du contrat...) et se réunit en fin de contrat afin d'en faire le bilan.

Un comité de suivi et de programmation se réunira une au moins une fois par an afin d'assurer l'analyse des projets et leur éligibilité aux financements au regard de la stratégie du CRTE et des règlements d'intervention de l'Etat et des partenaires. Les projets retenus par le comité de suivi seront inclus dans une convention financière annuelle.

Il est composé de représentants désignés par chaque partenaire du contrat (Mont de Marsan Agglomération, services de l'Etat : préfecture et DDTM, Conseil départemental). Pourront y être associés, en tant que de besoin, des personnalités es-qualité, en fonction des thématiques de développement et des projets couverts par le Contrat (ex : Conseil Régional, chambres consulaires, experts, autres partenaires, etc.).



Par ailleurs Mont-de-Marsan agglomération va se doter à la fin de l'année 2021 d'un conseil de développement. Le Projet de Territoire ainsi que le CRTE feront l'objet d'un conseil de développement en 2022.

## Article 6 – Analyse des projets et évaluation de l'impact environnemental

Afin de déterminer si les projets proposés seront soutenus dans le cadre des conventions annuelles de financement, les comités de suivi (ou comités techniques, selon les contrats) analyseront chaque projet rattachable à un axe stratégique du contrat. Cette analyse s'effectuera notamment au regard de la maturité du projet, de son impact sur la relance de l'économie, de son ambition en termes de transition écologique, de son caractère structurant au-delà des limites communales et de son insertion dans les plans et stratégies de niveau départemental identifiés notamment dans l'accord départemental de partenariat sur les CRTE (annexe 4 du contrat). Les modalités détaillées d'analyse seront établies sur la base de ces principes en amont de la signature de la convention annuelle de financement.

Les CRTE seront notamment évalués à l'aune d'un socle d'indicateurs national commun à tous les contrats. Les valeurs actuelles et les méthodologies d'alimentation seront transmises par les services de l'État.

Il s'agit des indicateurs suivants :

- Émissions de gaz à effet de serre annuelles
- Consommation énergétique finale annuelle
- Production annuelle d'énergie renouvelable
- Part de la surface agricole utile en agriculture biologique
- Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail
- Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés
- Population située dans une zone à risque naturel élevé
- Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire
- Part des cours d'eau en bon état écologique
- Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)
- Inventaire territorial d'émissions de polluants
- Fragmentation des milieux naturels
- Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers

Des échanges seront engagés dès le début de l'année 2022, notamment dans le cadre des comités techniques afin de déterminer en 2022 les cibles que le territoire se fixe sur chaque indicateur. L'atteinte de ces cibles sera évaluée à la fin du contrat et donnera lieu à des points d'étape en cours d'exécution du contrat.

## Article 7 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat prendra fin au 31 décembre 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.



## Article 8 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## Article 9 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 10 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Pau.

Signé à Mont-de-Marsan le      décembre 2021

La Préfète

Le Président  
de Mont de Marsan  
Agglomération

Le Président du Conseil  
Départemental des Landes

Cécile  
BIGOT-DEKEYZER

Charles  
DAYOT

Xavier  
FORTINON

## Sommaire des annexes

Envoyé en préfecture le 23/12/2021

Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le 24/12/2021

ID : 040-244000808-20211213-2021120234-DE



Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 – Fiches actions

Annexe 3 – Convention Action coeur de ville

Annexe 4 – Accord départemental de partenariat sur les CRTE